

Document explicatif – modification règlementaire urbanisme

Article(s)	2
District(s)	de Chavigny
Territoire visé	Même carte
Objet	Ajouter une disposition spéciale dans la zone RES-2068 afin d'autoriser les aires de stationnement en commun pour les usages jumelés
Approbation référendaire	Non susceptible
Pouvoir habilitant LAU	L.A.U., article 113, al. 2, par. 9°